

## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 22.11.2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 Novembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	E	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	E	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 15.11.2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 18

Pouvoir : - Mme Jessica DESBORDES donne pouvoir à M. Adrien VENIANT  
- Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à Mme Aline MOREL

Secrétaire de séance : M. Jean-Joseph CARPENTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04.10.2021.

M. Gilles CHOPPIN signale que la remarque faite par M. Stéphane MASSE concernant « les fuites » suite à la première réunion Toutes Commissions sur le dossier « Eolien » ne figure pas au procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Après cette remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 04.10.2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant les points suivants :

- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain ;
- Décision modificative de budget - Intégration des frais d'études des locaux d'accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis Couvert ;
- Décision modificative de budget - Intégration des frais d'études pour l'assistance à l'acquisition d'un bien sans maître (parcelle AB 42) ;
- Décision modificative de budget - Financement des frais d'études restants à régler concernant les locaux d'accueil de mineurs et les vestiaires du Tennis Couvert ;
- Décision modificative de budget - Régularisation des dernières factures VIATECH.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

### **- Communications du Maire**

1) Mission Locale Rurale du Talou : Monsieur le Maire a rencontré M. RIMOLA concernant la possibilité de mettre un bureau à disposition de la Mission Locale Rurale du Talou car la CCTC n'a plus de bureaux disponibles. Le bureau occupé par PTA étant disponible et semblant convenir, une convention va être signée à partir du 01.12.2021 avec une participation forfaitaire de 100 € par mois.

2) AMCB : Monsieur Marc SALOME, Président, invite Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal à l'assemblée générale de l'association le 02.12.2021 à 18h30, Salle de réunions de Pierreville.

3) Association Nueva Vida : Mme Maryvonne THIERRY, Présidente, adresse ses remerciements au Conseil Municipal pour son soutien financier.

4) UACIB : l'Union Artisanale Commerciale et Industrielle de Bacqueville en Caux a pour projet d'organiser un salon de l'habitat en 2022 et sollicite le soutien financier de la Commune. Cette demande sera étudiée par la Commission « Finances » lors d'une prochaine réunion de commission.

5) M. et Mme Alain PETITON - Rue de l'Hippodrome : depuis l'installation des conteneurs de tri sur le parking face à leur habitation, M. et Mme PETITON subissent de nombreuses nuisances (sonores, visuelles, présence de nuisibles...). Ce dossier sera étudié par la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » lors d'une prochaine réunion de commission. Monsieur le Maire propose l'installation de caméras sur l'ensemble des points de collectes présents sur la commune.

6) Entente Vienne et Saône : le club de foot organise un stage de football humanitaire au Sénégal du 10 au 20.04.2022 pour l'équipe U15. 2 Bacquevillais étant membres de cette équipe, il sollicite le soutien financier de la commune. Cette demande sera étudiée par la Commission « Finances » lors d'une prochaine réunion de commission.

7) Projet éolien : les élus, réunis en réunion Toutes Commissions ont décidé à la majorité de soumettre la question à la population Bacquevillaise. Reste à définir sous quelle forme : via le bulletin municipal, via un vote par référendum...

8) MAM - Crèche Le repère des P'tits Loups : face aux nombreuses demandes de locaux pour l'installation de MAM sur la commune et le besoin de locaux plus grands pour la crèche Le Repère des P'tits Loups, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur la possibilité de construire de nouveaux locaux sur le terrain près de La Poste ou encore devant le Groupe Scolaire. M. Julien CORUBLE souhaite que le Conseil Municipal mène une réflexion globale, en incluant également la création de nouveaux locaux pour des commerces notamment.

9) Impasse Saint Blimont : Euclyd travaille actuellement sur ce dossier afin de connaître la répartition exacte de cette voirie entre chaque riverain concerné.

10) Personnel communal :

- M. Victor MENARD a été recruté en contrat aidé à raison de 35/35<sup>ème</sup> au 15.10.2021 pour une durée de 11 mois en remplacement du jeune précédemment embauché en contrat aidé dont il avait été mis fin au contrat à l'issue de la période d'essai. L'aide de l'Etat est de 65% pour les 30 premières heures.

- M. Benoit CHANDELIER a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un an à compter du 13.12.2021. Il ne sera plus rémunéré par la commune mais fera toujours partie des effectifs.

11) Siège CCTC : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Préfet qui suggère à la CCTC de relancer la procédure de déclaration de projet pour permettre une nouvelle étude de la proposition de la commune de Bacqueville en Caux pour accueillir le siège communautaire.

12) Collège : une nouvelle « demi-pension » est va être construite. L'accès pour les services se fera par la Rue Jules Morel. Le Conseil Municipal devra donc réfléchir à la circulation dans cette rue. Aujourd'hui des problèmes existent déjà car certains riverains se garent sur le trottoir, alors que des places sont marquées sur la chaussée, parce que leurs rétroviseurs se font régulièrement arracher. Un courrier va être adressé à aux riverains concernés.

## **- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM**

### 1) Point sur l'utilisation du budget 2021 au 30 Septembre 2021

Les dépenses sont de 1 865 933 € pour 1 956 768 € de recettes, soit un léger positif de 90 865 €. A noter qu'il reste 307 059 € HT à payer (sur 890 014 € de prévus) pour la construction des locaux d'accueil collectif de mineurs et des vestiaires du tennis couvert. Le versement d'une partie des subventions a été demandé à l'Etat et au Département.

### 2) Taux et exonérations de la taxe d'aménagement au 1er Janvier 2022

Le Conseil Municipal doit délibérer au plus tard pour le 30 novembre de chaque année pour fixer le taux appliqué et les exonérations accordées pour l'année suivante. Faute de délibération, ce sont les anciennes mesures qui restent applicables. Actuellement, le taux est de 3% (de 767 € x la surface de construction) et les abris de jardin sont exonérés.

La Commission propose de maintenir le taux à 3% et l'exonération des abris de jardins. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

### 3) Projet de construction du local couvert du boulodrome

L'association La Boule Bacquevillaise a abandonné son projet de bâtiment photovoltaïque et se rabat sur une construction traditionnelle.

Deux devis ont été adressés à la Mairie : l'un pour le terrassement de 4 800 € HT et l'autre pour la construction du bâtiment de 37 950 € soit un total de 42 750 € HT. Une fois les subventions déduites, il resterait 22 000 € à la charge de la commune que l'association s'engage à rembourser sur 10 ans.

La Commission souhaite qu'un nouveau point soit fait avec la Présidente de l'association pour évoquer l'emplacement prévu de la construction, son coût global et les risques encourus par la Boule Bacquevillaise.

### 4) Remboursement des frais de garde ou d'assistance des élus

La commune a la possibilité de rembourser les frais occasionnés aux élus lors des réunions de conseil, ou de commissions, pour la garde d'enfants de moins de 16 ans, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, ou ayant besoin d'une assistance personnelle à domicile.

La commune peut ensuite se faire rembourser par l'ASP (Agence de service et de paiement) mais une délibération doit préalablement être prise. Les remboursements sollicités par la commune se font par périodes de six mois à l'aide d'un imprimé prévu à cet effet.

La Commission propose d'instaurer le remboursement des frais de garde aux élus. Une fiche de remboursement destinée aux élus a été créée à cet effet et jointe à la convocation du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission ainsi que la fiche transmise.

### 5) Demande de subvention de l'AFM Téléthon (Rouen)

L'AFM téléthon, comme chaque année sollicite la commune pour un don.

Compte tenu qu'il y a une association locale, soutenue par la Mairie, notamment par la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, la Commission propose de ne pas donner suite à cette demande. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

### 6) Attributions de compensation Terroir de Caux

Le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 27.09.2021 afin de fixer le montant des attributions de compensation définitives 2021. Il appartient aux 79 communes intéressées de se prononcer, chacune, sur le montant de l'attribution qui leur a été faite.

A défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti (dès que possible), la commune se verra attribuer une attribution de compensation calculée selon les modalités de droit commun.

L'attribution de compensation pour Bacqueville est de - 15 076,34 €.

<b>Base 2020</b>	<b>Ads 2019</b>	<b>Ads 2020</b>	<b>Fpic 2020</b>	<b>Fpic 2021</b>	<b>AC 2021</b>
-11 300,48	5116,40	- 6 449,60	21 543,76	-23 986,42	-15 076,34€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation définitive 2021.

#### 7) Prise en charge des frais de bus

Chaque année, la commune participe aux frais de bus des lycéens Bacquevillais à hauteur de 50€. La commission propose de reconduire cette participation pour l'année scolaire 2021/2022. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

#### 8) Droit de préemption commerciale

Le Conseil Communautaire de Terroir de Caux a décidé à l'unanimité de transférer la compétence de ce droit à la Communauté de Communes Terroir de Caux. Cette décision a été notifiée à la commune le 12.10.2021 qui a maintenant 2 mois pour donner son avis.

La Commission émet un avis favorable. Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au transfert de cette compétence à la CCTC.

#### 9) Construction d'un abri pour box à chevaux

La Société des Courses souhaite construire un abri de 50 m x 4 m sur l'hippodrome afin que les membres de la société d'attelage de Seine Maritime, qui vont venir de plus en plus souvent, puissent, dans la journée, y mettre leurs chevaux. Cet abri permettra aussi d'entreposer une partie du matériel qui est derrière les tribunes. La Société des Courses souhaite que la commune prenne en charge la dalle de béton dont le coût est évalué à 2 000 €.

La Commission propose d'y donner un avis favorable sous réserve qu'un permis de construire soit déposé. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

#### 10) Instruction des autorisations de droit du sol

La Communauté de Communes Terroir de Caux révisé ses tarifications à la hausse à compter de 2022. La participation par habitant passe de 1,20 € à 1,40€ et celle par dossier de 55 € à 60 €.

#### 11) Prévoyance des salariés de la commune

L'an dernier après qu'AXA nous ait radié (ou proposé d'augmenter fortement notre cotisation), nous avons choisi d'adhérer au contrat groupe souscrit par le CDG 76. Cette année, c'est l'assureur mandaté par le CDG 76, la compagnie CNP assurances, qui souhaite résilier son contrat compte tenu de son déséquilibre. Un accord a toutefois été trouvé pour l'année 2022 sans hausse de prime, mais en réduisant de 30% le remboursement des indemnités versées lors d'arrêts de travail. Pour 2023 un nouveau contrat sera mis en place par le CDG 76 après mise en concurrence des assureurs.

#### 12) Demande de subvention de FESTI SCIE

Cette association de Sainte Foy a pour objectif d'organiser un festival musical sur le site du château de Longueville, les 18 et 19 juin 2022. Cette demande sera examinée par la Commission lors de l'élaboration du budget 2022.

#### 13) Révision des contrats de location ou de mise à disposition

Ils ont été adaptés pour tenir compte de la réglementation en vigueur (plus de circulation de chèques) et de la précédente décision du Conseil Municipal de ne plus réclamer de caution aux associations communales. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux contrats.

## **- Rapport de la Commission « Communication », M. Jean-Marie ADAM**

### 1) Bulletin municipal

Si les commissions ont des articles à faire paraître pour celui de Janvier, ils doivent être communiqués à la Commission au plus tard le 14 décembre 2021.

### 2) Questionnaire sur les jardins

Le projet transmis par M. Antoine COMALADA a été repris mais compressé pour tenir sur un A4, recto verso (Document joint à la convocation du Conseil Municipal).

La Commission propose de l'éditer et le distribuer en annexe du bulletin municipal de janvier, plutôt que de l'intégrer au bulletin. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

### 3) Livret Histoire de Bacqueville en Caux

M. MOLKOU sollicite un RDV avec la Commission pour l'actualisation et la réédition du livret décrivant l'histoire de la commune.

## **- Rapport de la Commission « Logements - Bâtiments », Mme Aline MOREL**

### 1) Logements Résidence Les Prés et Résidence Les Hortensias

Les candidates suivantes ont été proposées à SODINEUF pour le logement G 41, Résidences les Prés :

1<sup>ère</sup> : Mme Léa MAURY

2<sup>ème</sup> : Mme Viviane PADE

3<sup>ème</sup> : Mme Nathalie BOULLARD

Les candidats suivants ont été proposés à SODINEUF pour le logement Résidence Les Hortensias, anciennement occupé par M. NEVEU :

1<sup>er</sup> : Mme Geneviève MAZIRE

2<sup>ème</sup> : M. Pierre NEE

3<sup>ème</sup> : M. Eric LEFEBVRE

Les candidats suivants ont été proposés à SODINEUF pour le logement Résidence Les Hortensias, anciennement occupé par Mme GASPARY :

1<sup>er</sup> : M. et Mme Michel AUTIN

2<sup>ème</sup> : M. Jean-Jacques THOUMIE

3<sup>ème</sup> : Mme Jacqueline JEAN

La Commission n'a pas connaissance à ce jour de l'identité des candidats retenus par SODINEUF.

### 2) Accueil collectif de mineurs et vestiaires Tennis couvert

Des réserves ont été faites le 25.10.2021 sur les travaux réalisés par les entreprises en présence du cabinet En Act et des entreprises. Animômes a déménagé le 26.10.2021 et s'est installé réellement le 02.11.2021, l'arrêté d'ouverture ayant été rédigé pour permettre à Animômes d'accueillir les premiers enfants dès le 08.11.2021. Un chauffage d'appoint avait été mis en place jusqu'à ce jour. En effet, ENEDIS est intervenu ce matin pour procéder à la mise en service permettant ainsi à l'entreprise en charge de l'électricité de faire le basculement entre le compteur de chantier et le compteur définitif, et donc la mise en route de la chaudière. Le tennis et les vestiaires ne sont pas ouverts car il reste divers travaux à finir et des réserves bloquantes (normes handicapées) ne sont pas levées par le bureau de contrôle. Une nouvelle réunion de levée de réserves est prévue le 25.11.2021.

**- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie »,  
M. Stéphane MASSE**

1) Mise en souterrain ligne Moyenne tension

Lors des travaux réalisés par ENEDIS, une tranchée a été réalisée Chemin des Sœurs au pied de la haie de thuyas de M. et Mme LEPAGE. Depuis, il semble que ces arbres périssent et que le remblai mis en œuvre soit de mauvaise qualité. ENEDIS a été averti et doit faire le nécessaire.

2) Rue du Dr Etienne Bourgoix

Suite à la visite de sécurité du 09.09.2021, organisée par la Direction des Routes, des coussins berlinois et des barrières ont été installés par cette dernière pour 6 semaines.

3) Aménagement du Carrefour RD23 / RD 123 - Route de Dieppe :

Le dossier de demande de subvention a été transmis à la Direction des Routes et au Département fin Octobre 2021.

4) Rue du Clos de l'Aiglerie

Des échanges sont en cours entre les notaires en charge du dossier, notamment concernant les servitudes à mettre en place pour permettre de finaliser la vente.

M. Antoine COMALADA signale que le radar pédagogique installé au niveau de l'ancienne gendarmerie Rue du Dr Etienne Bourgoix est en panne. La Société va être contactée.

Il demande également à ce qu'une réflexion soit menée pour homogénéiser la vitesse sur la commune (zone 30 étendue). Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion de la Commission.

**- Rapport de la Commission « Foires - Marchés - Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER**

1) Marché de Noël

Le Marché de Noël se déroulera le 11 décembre 2021 de 10 h à 20 h dans la Salle des Fêtes, dans la Salle de Réunions et dans le hall uniquement. Le prix est de 15 € la table (gratuit pour les associations de Bacqueville). Les associations ainsi que les exposants ont été sollicités pour les dons pour les tombolas gratuites qui seront organisées tout au long de la journée. A ce jour, 4 associations et 10 exposants sont inscrits.

2) Réparations Décorations de Noël - Matériels achetés

Cette année, la facture pour l'achat de matériels pour réparer les décorations de Noël s'élève à 1 789, 94 € TTC.

3) Information sur la Réunion et le repas du 05.11.2021 concernant l'organisation de la Foire Agricole

Tous les ans, M. Bernard NIEL, Président Départemental, organise une réunion des organisateurs de Foires agricoles dans l'une des communes membres en présence des Présidents et Vice-Présidents de chaque commission communale. Cette année, la réunion a eu lieu à Bacqueville en Caux dans la Salle des Fêtes et a réuni 23 personnes, dont 21 ayant participé au repas pour le prix de 20 € (gratuit pour M. et Mme NIEL, et M. CARPENTIER). Deux serveuses ont veillé au bon déroulement de ce repas et ont reçu en remerciement une carte cadeau de 70 € chacune, dépense prise sur le budget de la Commission.

#### 4) Demande Vente de Harengs

Comme chaque année, une demande a été faite par M. Arnaud HEROUARD pour vendre du hareng grillé sur le parking devant la Mairie, pendant tout le mois de Novembre à raison de 5 jours par semaine. L'emplacement sera facturé par le Trésor public via l'émission d'un titre de recettes par le service comptabilité de la Mairie.

#### 5) Demande de Food Truck

M. Gauthier SOULET, de Brachy, sollicite la Mairie pour installer son camion le soir sur la Place afin de vendre des hot-dogs.

La Commission émet un avis favorable mais à la condition que d'autres commerçants ou camions ne vendent pas également des hot-dogs. Le Conseil Municipal valide à la majorité (2 voix contre, 1 abstention) la proposition de la Commission.

La Commission s'est rendu compte que les camions présents le soir ne sont pas facturés et propose d'appliquer un forfait de 60 € par trimestre. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission et demande qu'un courrier soit adressé aux commerçants concernés.

#### 6) Concours - Illumination de Noël

La Commission interroge le Conseil Municipal sur la possible organisation en 2022 d'un concours des illuminations de Noël des maisons, sur inscription. Le Conseil Municipal demande à la Commission d'affiner cette proposition en ayant à l'esprit le risque de surconsommation d'électricité.

### **- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA**

#### 1) Point Budget

Le budget prévisionnel pour le Trail serait de 800 €.

#### 2) Trésor des Martel

L'acte 5 arrive. Cela fonctionne plutôt bien.

#### 3) Conseil Municipal des Jeunes

Un mail va être adressé à chaque enfant intéressé et une date de réunion va être fixée. Une dizaine d'enfants semble encore intéressée.

#### 4) Année Molière

Pour le moment le projet reste en standby. Une réflexion est en cours notamment sur le lieu où le spectacle pourrait avoir lieu avec une préférence pour le stade de foot, pour ses gradins pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

#### 5) Trail de Bacqueville

La date du weekend du 24 juin 2022 est retenue. Le Comité des Fêtes va être convié pour travailler sur cette action, aide organisation logistique (soupe pour les participants, repas ou sandwiches pour les organisateurs, tentes...). Il faudra prévoir des tentes pour manger à l'abri si besoin et un espace VIP pour les journalistes.

Si on envisage 150 participants avec 75 € de frais d'inscription, cela permettrait une recette de 3 000 à 7 000 €.

Une plateforme externe (de Laze organisation) s'occupera du recueil des inscriptions, des dossiers médicaux, des dossards, des chronomètres.

Il faudra mettre en place un staff sécurité : médecin de garde, ambulances. Mme Aline MOREL se charge de demander des devis à son employeur.

Parcours : départ de l'hippodrome, parcours sur l'hippodrome puis direction le collège, passer dedans ou à coté, continuer sur la rue Jules Morel et aller jusqu'à Pierreville par "l'avenue verte".

Un tableau avec la liste des noms ou le trombinoscope sera affiché, et chaque participant abandonnant ira barrer son nom ou sa photo.

Les inscriptions vont commencer prochainement (dès le feu vert sur le site de Laze).

Idée : trouver des bénévoles pour faire des « live » durant l'évènement.

#### 6) Jardin et verger communautaire - rucher école

Pour le jardin, il faut attendre le retour du questionnaire qui sera transmis avec le prochain Bulletin Municipal.

Pour le rucher, l'idée est d'utiliser la bande de terre derrière les châssis du service technique. On a tout l'équipement pour démarrer au printemps prochain en collaboration avec M. LEMAITRE. Le Conseil Municipal invite la Commission à prendre contact avec le Président de l'USBP avant toute installation.

#### 7) Interview

M. Antoine COMALADA a rencontré Mme Véronique HULAIN et recueilli son témoignage.

#### 8) Rassemblement militaire - Rue Saint Eutrope

Confirmation pour le 1<sup>er</sup> Mai 2022, 60 équipages prévus.

Le parcours reste à prévoir, avec notamment un passage par le monument aux aviateurs sur Lammerville (Flamanville) et un dépôt de gerbe.

Idée : sensibiliser les collégiens à participer à cette action.

#### 9) Manifestation du 11 Novembre

M. Julien CORUBLE demande à la Commission d'envisager la possibilité de faire chanter des enfants en plus de la lecture faite habituellement comme cela se pratique dans d'autres communes.

### **- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, M. Adrien VENIANT**

#### 1) Réalisation de la stratégie de revitalisation du centre-bourg de Bacqueville-en-Caux

En continuité de l'étude centre-bourg et de visites de terrain, les représentants de la commune (Antoine COMALADA, Etienne DELARUE, Stéphane MASSE et Adrien VENIANT) et Adeline MARTEL, chargée de projet Petite Ville de Demain à la Communauté de communes Terroir de Caux, se sont réunis les 25 octobre et 16 novembre 2021 pour travailler sur la stratégie de revitalisation du centre-bourg. Une troisième réunion est prévue le 29 novembre prochain. Un temps de travail en « Toutes Commissions » est envisagé début 2022.

L'objectif est de formaliser un document-étape avec :

- Les objectifs visés répondant aux enjeux et problématiques du centre-bourg,
- Les projets et leviers permettant d'atteindre ces objectifs,
- Les actions / projets prioritaires.

Ce document nous permettra ensuite de présenter la stratégie et les projets de la commune aux différents partenaires institutionnels et financiers du programme PVD afin qu'ils nous accompagnent. Ce document pourra évoluer et être complété jusqu'à l'élaboration de la convention ORT-PVD.



## 2) Désignation de la ville principale

Les représentants des 4 communes « Petites Villes de Demain » se sont réunis le 8 novembre 2021 sous l'égide de la Communauté de communes Terroir de Caux pour désigner la « ville principale » du programme. L'analyse de différents critères (SCOT, zones administratives et d'études, démographie, concentration de l'emploi, commerces et services, équipements et services, mobilité) a conduit à désigner la commune de Luneray.

Si un périmètre d'intervention et une action sur l'habitat doivent obligatoirement être réalisés sur la ville principale, ces possibilités sont également offertes pour les 3 autres communes.

### **- Décision modificative de budget - Intégration des frais d'études des locaux d'accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis Couvert**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante afin d'intégrer les frais d'études des locaux d'accueil collectif de mineurs et vestiaires du Tennis Couvert :

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales  
Article 2313 Constructions 68 596 €

#### Recettes d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales  
Article 2031 Frais d'études 68 596 €

### **- Décision modificative de budget - Intégration des frais d'études pour l'assistance à l'acquisition d'un bien sans maître (parcelle AB 42)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante afin d'intégrer les frais d'études pour l'assistance à l'acquisition d'un bien sans maître (parcelle AB 42) :

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales  
Article 2111 terrains nus 1 020 €

#### Recettes d'investissement

Chapitre 041 Opérations patrimoniales  
Article 2031 Frais d'études 1 020 €

Ces deux décisions modificatives de budget sont des opérations d'ordre n'ayant aucune incidence sur la trésorerie. Il s'agit juste de réintégrer les frais d'études pour pouvoir retoucher l'année prochaine le FCTVA.

### **- Décision modificative de budget - Financement des frais d'études restants à régler concernant les locaux d'accueil de mineurs et les vestiaires du Tennis Couvert**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante afin de payer les frais d'études restants à régler concernant les locaux d'accueil de mineurs et les vestiaires du Tennis Couvert :

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 23 Immobilisations en cours  
Article 2313 Constructions - 27 000 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles  
2031 Frais d'études + 27 000€

## **- Décision modificative de budget - Régularisation des dernières factures VIATECH**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative suivante afin de régler les dernières factures du bureau d'études VIATECH :

### Dépenses d'investissement

Chapitre 020 Dépenses imprévues

Article 020 Dépenses imprévues - 8 500 €

### Dépenses d'investissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Article 2031 Frais d'études + 8 500 €

Ces deux décisions modificatives de budget permettront d'avoir les crédits nécessaires jusqu'en janvier 2022 dans les Restes à Réaliser.

## **- Questions diverses**

1) Mme Aurélie SIX informe le Conseil Municipal que M. PIENOEL s'interroge sur la possibilité d'utiliser le bassin présent sur sa parcelle pour la défense incendie. Le SDIS a déclaré ce bassin non conforme. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

2) Mme Aurélie SIX s'interroge sur la non utilisation du puit à cendres du nouveau columbarium qui offre également la possibilité aux familles d'installer des plaques au nom de leur défunt. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

3) M. Jean-Marie ADAM signale que très peu d'élus étaient présents à la porte ouverte de la Bibliothèque le 20.11.2021.

4) M. Nicolas CHANDELIER signale la présence de nombreuses déjections canines dans les ruelles entre la Rue de Verdun et la Rue des 12 Apôtres.

5) M. Mickaël FONTAINE signale qu'il y aura très peu de manifestations du Comité des Fêtes en 2022 car lors de la réunion des associations pour le calendrier 2022 des Salles, la salle étant déjà prise aux dates demandées. Mme Aline MOREL explique que M. Noël DUBUC, présent et représentant le Comité des Fêtes, devait revoir avec les membres du Comité pour modifier les dates et faire de nouvelles demandes de réservations.

6) Cérémonie des Vœux du Maire : 21.01.2022 à 19h

Date de la prochaine réunion de Commission « Finances » : 11.01.2022 à 18h30

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 17.01.2022 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.